
COPENHAGUE – Réunion conjointe : GAC et ALAC

Mardi 14 mars 2017 – 17 h à 18 h CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Veuillez, s’il vous plaît, revenir à vos places. Nous allons commencer dans quelques secondes. Merci. Sans plus tarder.

Je veux souhaiter la bienvenue à Alan. Alan est l’agent de liaison et c’est aussi le président de l’ALAC. J’espère que d’autres membres de l’ALAC sont ici. Donc Alan Greenberg. Je vais céder la parole à Alan Greenberg pour qu’il puisse saluer.

ALAN GREENBERG : Bon. C’est l’une de nos séances favorites. Et comme d’habitude, j’espère que nous aurons un bon débat.

L’ALAC et le GAC ne travaillent pas ensemble, pas souvent, en ce qui concerne la présentation de documents conjoints. Mais nous nous entretenons de plus en plus souvent. Et je crois que nous exerçons de plus en plus souvent des influences mutuelles sur le travail que nous faisons. Je pense que c’est justement le but de ce type de discussion, de devenir familier avec l’autre et avec son travail, pour pouvoir retrouver ces personnes dans les couloirs et pouvoir continuer à discuter.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Bien. Rien d'autre en ce qui concerne les présentations. Nous avons un programme assez long. J'espère que nous pourrons venir à bout de cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bien. Voilà. Nous nous voyons nous-mêmes sur l'écran et non pas le programme. Ah non. Voilà, ça y est ; je n'ai pas de problème, enfin.

Si je ne m'abuse, le premier point concernait les noms géographiques dans les prochaines séries des nouveaux gTLD. Comme vous le savez, c'est un thème très important non seulement pour les gouvernements, mais aussi pour d'autres personnes dans cette communauté.

Je vais donc céder la parole à Olga qui est responsable de notre groupe de travail sur ce sujet et qui a participé avec d'autres personnes et d'autres groupes depuis un certain temps. Elle vous présentera ce que nous faisons au sein de [l'ALAC].

OLGA CAVALLI : Merci, Monsieur le Président. Merci aux membres de l'ALAC qui nous visitent dans notre salle du GAC. Je vais vous présenter une courte mise à jour du travail que nous faisons dans le groupe de travail pour la protection des noms géographiques dans les prochaines séries des nouveaux gTLD.

C'est un groupe qui a été constitué après le communiqué de la réunion de Durban.

Nous nous sommes réunis pour essayer de peaufiner ou aider à peaufiner les règles pour les prochaines séries dans les nouveaux gTLD, pour que les conflits ne soient pas aussi fréquents et que nous trouvions une manière plus uniforme de définir les nouveaux gTLD. Comme vous le savez, lors des premières séries, il y avait certains conflits liés à l'utilisation de certains noms qui ne font pas partie de la liste réservée du Guide de candidature.

Cela a provoqué certains conflits. Certaines candidatures ont été éliminées, d'autres non. D'autres ont été incluses dans l'avis du GAC. Et d'autres, on fait l'objet de négociations privées. Ce n'était pas un processus simple, celui des nouveaux gTLD que certains candidats avaient demandés. Et ce n'est pas seulement pour les gouvernements, comme notre président l'a dit, mais aussi pour d'autres membres de la communauté, pour les entreprises, pour d'autres organisations.

Donc nous travaillons depuis lors. Nous avons travaillé avec différents documents. Vous devez vous rappeler qu'il y avait un document présenté pour le commentaire public ; c'est quelque chose d'assez inhabituel qu'un groupe de travail du GAC avait fait. Nous avons reçu beaucoup de commentaires. Nous l'avons

présenté pendant une séance à Singapour. Et maintenant, nous travaillons sur un ensemble de meilleures pratiques pour la nouvelle série des nouveaux gTLD par rapport aux noms géographiques.

En septembre de l'année dernière, nous avons reçu une proposition présentée par la délégation suisse, que nous avons analysée. Voilà donc le cœur de notre travail.

L'idée d'analyser ce qui arrive avec ces termes qui ont une signification géographique, mais qui ne figurent pas sur la liste, s'ils sont disponibles pour être enregistrés en tant que TLD pour des communautés ou des pays, ces noms sont importants pour les communautés ou pour les gouvernements. C'est un espace gris où il faut définir des choses que nous essayons de définir petit à petit.

Nous espérons bien que notre travail sera une inspiration pour établir un cadre régissant ces termes qui ne sont inclus dans aucune catégorie spécifique. Et pour que cela puisse servir d'aide aux deux parties, aux candidats et à la communauté et aux parties prenantes, pour qu'il n'y ait pas de conflit dans l'avenir.

Nous avons vu, et c'est intéressant- il y a quelques jours, nous avons accueilli la visite, je ne sais pas si c'est une unité constitutive ou un groupe, des gTLD géographiques. Ils nous ont

dit qu'ils ont beaucoup d'histoires à succès. Je me suis entretenue avec ces personnes de .berlin et ils nous ont raconté que ces réussites ou ces succès concernaient le contact qu'ils avaient établi au préalable avec les parties, et ensuite avoir eu un accord préalable.

Quand on demande un TLD, bon, il y a parfois des noms qui ont un autre sens. Donc je vais vous raconter très rapidement, vous racontez le travail qui est en cours. Ce n'est même pas un document défini par le groupe, mais un travail en cours sur les meilleures pratiques proposées qui ont recours à cette idée d'un référentiel de termes.

Cette idée du référentiel des termes a été acceptée puis rejetée à plusieurs reprises par le groupe. Il y en a qui trouvent que c'est désavantageux, d'autres que c'est un peu bizarre. Mais si cette liste de termes ou ce référentiel des termes existait, le candidat devrait en faire une diligence raisonnable de recherche sur le référentiel pour déterminer si ce terme à un contact, se mettre en contact avec cette personne de contact, et voir si c'est un nom qu'il peut demander ou pas.

Ces meilleures pratiques suggèrent en outre qu'il faut qu'il y ait une condition de consultation publique pour que tout le monde puisse exprimer ses inquiétudes par rapport à ces chaînes de caractères. L'obligation de contact si la chaîne est indiquée dans

le référentiel doit établir comment les parties prenantes doivent se contacter mutuellement par rapport à ce nom.

Il y a aussi une contrainte de non-objections de la communauté ou de l'autorité gouvernementale de la communauté, pour dire si l'on soulève une objection ou pas sur ce terme. S'il n'y a pas de non-objections, il y aura une procédure de résolution de litige. Il faut présenter une documentation indiquant que ce terme à un certain rapport aux parties.

En ce qui concerne le référentiel, très rapidement, cette version préliminaire établit qu'il s'agit d'un référentiel de l'ICANN que l'ICANN tiendrait, qui établirait la liste des termes pertinents. Les autorités et les gouvernements pourraient ajouter des termes dans ce référentiel. Je ne veux pas rentrer trop dans les détails. Mais voilà l'idée générale.

Et ceci a suscité plusieurs commentaires pour, et d'autres contre.

Nous avons des opinions divergentes sur lesquelles nous travaillons. Il y a certaines chaînes qui ont des utilisations et des significations multiples et qui sont légitimes d'ailleurs. Il y en a qui ont suggéré qu'il faut faire jouer les droits légaux si ces termes sont inclus dans la base de données.

Il y a ensuite la question de la liberté d'expression et du commerce légitime électronique. Tous les gouvernements ne sont pas au courant des processus de l'ICANN. Alors il se peut qu'ils n'envoient pas leurs noms à la base de données.

Il n'a pas de base juridique établie ni de normes acceptées qui assureraient la prévisibilité de cette nouvelle candidature des gTLD. Voilà certaines des inquiétudes.

Des commentaires pour son par exemple que certaines délégations estiment que cette base serait utile pour éviter des litiges et des conflits futurs. Le référentiel pourrait aussi bénéficier des listes d'autres organisations internationales qui pourraient inclure leurs propres noms dans cette base de données. Nous pourrions travailler sur les expériences des selles précédentes et les améliorer.

Voilà donc les principes de haut niveau.

Maintenant, où en sommes-nous ? Après cette semaine, nous savons qu'il y a quelque chose de nouveau pour moi, à savoir un dialogue intercommunautaire qui aura lieu à Johannesburg. Vous êtes tous invités à y participer. Il y aura aussi un séminaire Web à la fin du mois d'avril. C'est du travail en cours au sein du groupe. L'interaction avec la communauté est toujours utile. Et je m'arrête ici pour savoir s'il y a des commentaires des collègues. Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Des commentaires des collègues ou des commentaires des collègues de l'ALAC sur ce point-là ? Oui, Leon.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup Thomas. Je vais parler espagnol.

Je crois que vous avez fait un grand travail avec ce document et sa révision. Il peut y avoir certains points qu'il faut peaufiner, mais cette séance de l'ALAC qui aura lieu à Johannesburg pourrait peut-être nous présenter un texte final. De ma part, je ne peux pas parler au nom de l'ALAC, mais pour ma part, vous comptez sur moi pour vous aider dans ce travail. Je pense qu'il est fondamental d'établir des bonnes pratiques. Et s'il y a une nouvelle série de nouveaux gTLD, cela peut servir comme un document de base fondamentale pour que ces nouvelles séries puissent être menées à bien.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci, Leon. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? D'autres points de vue ? Des questions ?

Ceux qui sont assis au fond de la salle, je vous prie de bien vouloir lever vos mains bien trop pour que nous puissions voir. Est-ce il y a d'autres questions ? L'Iran.

IRAN :

Ce n'est pas une question, mais un commentaire.

Avant de rentrer dans le détail du référentiel, et de sa préparation, ce serait une bonne idée que d'échanger des idées dans la communauté pour savoir quel est le feed-back à propos de cela. Parce qu'il se peut que nous commençons à travailler, et que nous ayons des difficultés. La préparation de référentiel n'est pas du tout facile, et ce dans aucun pays. Parce que cela concerne de nombreuses organisations.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Argentine.

ARGENTINE :

Je vais parler espagnol. Je suis Olga Cavalli. En premier lieu, je veux féliciter mon cher collègue Leon pour sa nomination au Conseil d'administration. C'est une raison de fierté pour l'ICANN.

Deuxièmement, je veux dire que je suis d'accord avec mon collègue de l'Iran sur le référentiel. C'est l'une des nombreuses idées que nous avons développées pendant ces années. Je ne

pense pas qu'il y ait une seule solution. Je pense que le dialogue est fructueux et précieux, et ces échanges d'idées nous permettent de trouver et de bâtir un chemin qui sera moins conflictuel, nous l'espérons, et plus fructueux pour la communauté tout entière. Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Si j'ai bien compris la proposition, il s'agit de savoir que cela ne va pas créer de nouveaux droits. Disons que l'idée principale est de permettre de montrer les intérêts des communautés ou des personnes au début du processus pour aider les gens à comprendre les conflits potentiels qui pourraient exister pour évaluer cela à quoi ils devraient faire face lorsqu'il commence à penser à la présentation d'une candidature.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous allons aborder le prochain point, à savoir, l'étude du Conseil de l'Europe sur les candidatures communautaires. C'est une étude et une analyse pour une part des candidatures, et une autre partie consacrée aux recommandations.

Je vais céder la parole à Mark.

MARK CARVELL : Merci Thomas. Et bienvenus, Alan et les collègues d'ALAC. C'est une merveilleuse occasion d'échanger avec vous sur le rapport que le Conseil de l'Europe a présenté.

Nous l'avons rendu vraiment visible, parce qu'il a été publié il y a déjà un certain temps, depuis la réunion d'Hyderabad. Et il a attiré l'attention du Conseil d'administration. Ce qui est vraiment très bon. L'ALAC et d'autres parties de la communauté sont au courant de ce rapport. Je ne vais pas rentrer dans le détail de tout, mais nous avons tous pour quoi le Conseil de l'Europe demandait l'élaboration de ce rapport, et quelle est la portée et la raison de cette portée, et quels sont les objectifs généraux pour améliorer les processus d'établissement des priorités pour les candidatures communautaires pour les nouveaux gTLD dans les prochaines séries.

Ici, pendant la réunion de Copenhague, le GAC a eu l'occasion, avec l'aide de l'un des auteurs, Eve Salomon, de réviser les recommandations en vue d'exprimer le soutien pour que le PDP tienne compte de ces recommandations, le PDP qui s'occupe des procédures suivant l'introduction de nouveaux gTLD. Il y aura une déclaration dans le communiqué de Copenhague qui sera incluse en ce sens-là, à cet égard. Pardon. Le PDP doit analyser ce rapport et les propositions concrètes, les mesures correctives proposées dans ce rapport.

Nous n'avons pas institué de procédures qui permettent de donner notre soutien aux rapports. Ce n'était pas notre propos. L'idée était que le GAC, nous avons l'occasion d'exprimer son soutien à ces considérations dans le cadre du PDP.

Maintenant, je vais céder la parole à Elvana Thaci qui appartient au département de la société de l'information, au Conseil de l'Europe, pour qu'elle fasse certaines observations à l'égard de ce rapport.

ELVANA THACI :

Merci, Mark.

Je vous ferai quelques commentaires pour que vous compreniez le contexte et l'origine de ce rapport et quelle était la mission et l'objectif poursuivi par le Conseil de l'Europe au sein du GAC. Cela peut déclencher certaines réflexions sur les synergies possibles entre le GAC et l'ALAC dans l'avenir.

Le Conseil de l'Europe est une grande organisation intergouvernementale composée de 47 États membres européens. Notre mission consiste à défendre et à promouvoir des valeurs telles que les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

Au sein du GAC, nous participons en qualité d'observateurs depuis 2010. Et notre rôle ici, au sein du GAC, suivant le mandat

qui nous a été imposé par le comité d'experts du Conseil de l'Europe, notre mandat je disais est de promouvoir une participation active du Conseil de l'Europe et des membres du Conseil de l'Europe dans le GAC en ce qui concerne les droits de l'homme.

Nous présentons ici pour la discussion tout ce qui concerne les droits de l'homme. Nous appelons- nous faisons appel à l'attention de nos États membres ainsi qu'à d'autres collègues du GAC par rapport aux obligations des États membres qui sont la conséquence ou le résultat du droit international en termes de droits de l'homme. Et en particulier, de la Convention européenne des droits de l'homme. Je dois dire que le Conseil de l'Europe a une cour européenne des droits de l'homme.

Une personne, un particulier, peut entamer un procès contre un État devant ce tribunal au cas où il y aurait eu des violations aux droits de l'homme.

Notre deuxième priorité, notre deuxième rôle ici, est de participer de manière active au sein de l'ICANN pour assurer que cette organisation assume ses responsabilités quant au respect des droits de l'homme reconnu au niveau international, en prenant toutes les mesures nécessaires pour identifier, pour prévenir et pour atténuer les préjudices portés, ou les viols aux droits de l'homme.

Troisièmement, nous travaillons aussi pour nous assurer que les processus d'élaboration des politiques et des normes mesurables qui respectent l'intérêt public.

Nous sommes des observateurs au sein du GAC depuis 2010 et nous avons présenté trois rapports. L'un, en 2012, sur la liberté d'expression et d'association dans les nouveaux gTLD ; un autre en 2014, le président du GAC à l'époque était l'un des coauteurs de ce rapport ; et ce rapport présence sur les candidatures communautaires pour les TLD.

Nous travaillons aussi de manière très active sur la protection des données et les questions relatives à la vie privée. Nous avons eu, là, des échanges très intéressants et constructifs avec les commissaires sur la protection des données. Nous avons facilité ce dialogue avec le Conseil de l'Europe. Et nous avons contribué aussi dans les groupes de travail sur la sécurité publique et sur l'atténuation de l'abus sexuel infligé aux enfants dans les domaines de premier niveau.

Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe participe au GAC. Voilà à titre informatif pour les membres de l'ALAC, puisque les membres du GAC sont au courant de tout ce que je viens de dire. Quant au rapport qui a été présenté samedi et qui a fait l'objet de discussions ensuite, je dois dire que cela est lié aux

candidatures des communautés pour les nouveaux gTLD. Cela a été publié avant la réunion d'Hyderabad.

Et pour que vous ayez en contexte, je peux vous dire que le fondement de ce rapport est lié au fait que nous, au sein du Conseil de l'Europe, nous estimons aussi bien que nos experts que les domaines de premier niveau sont des outils qui doivent être utilisés par les personnes pour communiquer et pour pouvoir avoir accès à des informations au-delà des frontières.

Ils sont importants pour la liberté d'expression, le droit d'association et de rassemblement. Ces droits et ses libertés doivent être garantis sans discrimination. Ce principe de non-discrimination est essentiel pour l'exercice de ces droits.

Avec cela, ces idées présentes à l'esprit, nous avons commencé cette analyse avec deux experts indépendants sur les candidatures communautaires pour les nouveaux gTLD. Et le rapport analyse, en particulier, de processus. Celui des objections de la communauté et les évaluations des priorités communautaires du point de vue des droits de l'homme. La liberté d'association, le principe de non-discrimination, et la procédure légale.

L'un des objectifs est de contribuer au développement de politiques de la GNSO sur des candidatures communautaires et sur les droits de l'homme.

Le rapport présente différentes conclusions et une série de recommandations qui a été présentée devant le GAC.

Comme Mark l'a dit, l'objectif est de présenter ces recommandations au processus pertinent au sein de l'ICANN et proposer que ces recommandations soient considérées sans que cela ait nécessairement la garantie ou l'approbation du GAC.

J'espère que cela enfin a été clair. Je répondrai à vos questions si vous en avez.

MARK CARVELL :

Merci, Elvana. Je devrais aussi ajouter qu'il s'agit d'une contribution très intéressante pour l'équipe de révision s'occupant de la concurrence, du choix et de la confiance des consommateurs, qui a identifié aussi la question des candidatures basées sur la communauté pour les nouveaux gTLD, dans son travail.

ALAN GREENBERG :

Merci. D'après ce que Mark a dit, j'ai cru comprendre que vous présentez ce travail au PDP et que vous allez demander qu'il soit enfin considéré sérieusement. Je n'imagine pas que vous diriez – j'imagine que nous ne dirons pas qu'ils ne vont pas le considérer. Bien sûr, nous donnons notre soutien à votre initiative.

Si vous considérez les aspects particuliers du rapport, je dois dire que l'ALAC n'a pas encore vu le détail de cela. Mais les TLD communautaires sont un élément important du programme des nouveaux gTLD, et notre perception à cet égard, de la même façon que d'autres, nous sommes vraiment très déçus parce que l'on a établi un niveau de condition très élevée pour ces candidatures. Nous ne pouvons que soutenir de manière ferme une modification pour les prochaines séries.

La seule chose que nous pouvons faire, c'est que les communautés, telles que nous les entendons, puissent obtenir un soutien actif et qu'elles puissent obtenir des TLD.

S'il va y avoir- si la concurrence va s'établir, il vaut mieux que cela puisse avoir lieu entre les groupes considérés comme des communautés pour voir comment ils se sont réunis entre eux et non pas contre une entité commerciale.

Donc nous soutenons fermement l'intention de ces recommandations, toutes ces recommandations, même. Et dans un futur pas trop lointain, nous allons en parler avec nos représentants, dans le PDP de la GNSO. Mais je ne parle qu'à mon propre nom.

Merci beaucoup donc de ce travail. Il est possible que l'un des auteurs, que nous demandions à l'un des auteurs de participer à

l'une des conférences futures, pour qu'il nous donne un peu d'informations sur cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Bien entendu les auteurs sont disposés à vous donner tous les renseignements dont vous avez besoin. L'Iran.

IRAN : Merci, Alan. Merci Monsieur le Président. Je ne crois pas– on n'a pas besoin d'un adjectif pour dire si cela est sérieux ou non. Je voudrais éviter ce type de qualification. Nous pouvons parler tout simplement que nous vous demandons de prendre en compte ces considérations. Il faut éviter les qualificatifs. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : On prend note.

JAVIER RUA-JOVET : Javier Rua-Jovet d'ALAC, pour les enregistrements.

Je voudrais me manifester en ligne avec les propos d'Alan. Dans pas mal de sens, l'ALAC et le GAC, depuis différents points de vue, représentent l'intérêt public. Tous les deux, on représente tout l'intérêt public. Donc la collaboration entre le GAC et l'ALAC a beaucoup de sens.

À titre personnel, en tant que membre de l'ALAC, j'espère pouvoir parvenir à cette collaboration.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Je crois que c'est vraiment très sensé, ce que vous dites.

Et s'il n'y a plus de commentaires ou de questions sur cette question, on peut passer au point suivant. Ce point a trait à la version préliminaire de l'enquête du GAC sur les régions faiblement desservies.

Je vais demander à Tepua de nous donner des informations sur un des éléments clés du travail effectué par le groupe de travail chargé des régions faiblement desservies.

PUA HUNTER : Merci, Monsieur le Président. Bienvenus, Alan et son équipe. Je viens des îles Cook, et je suis coprésident de ce groupe de travail des régions faiblement desservies.

Une des tâches établies dans notre plan de travail était de comprendre les enjeux et les besoins de formation des membres du GAC appartenant à ces régions faiblement desservies. Également, cherchez à répondre de manière adéquate aux besoins de soutien pour que ces régions soient en mesure de participer et même augmenter la participation. Mais plus

important encore, que ces régions puissent participer activement et participer, je répète, des processus de l'ICANN dans leur ensemble.

Cette enquête est adressée aux membres du GAC et aux nouveaux arrivés. Toutefois, nous voulons élargir le contenu et la portée de cette enquête, avec votre collaboration, et partager cela avec la communauté de l'ICANN dans son ensemble.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci Tepua. Des questions, des commentaires ? Allez-y.

MAUREEN HILYARD : Bonjour. Je m'appelle Maureen, des îles Cook. Et je veux dire que j'apprécie énormément le travail fait par Pua dans ce domaine en particulier.

Au sein de nos pays, on a débattu ces questions. Comment participer ? Comment faire en sorte que nos communautés soient impliquées dans les travaux de l'ICANN dans les différents secteurs d'activité.

Je sais que Pua fait d'énormes efforts pour obtenir le soutien des organisations gouvernementales dans la région du Pacifique, ainsi que moi-même je le fais avec les organisations,

les ALS de ma région, et avec les agents de liaison de la ccNSO, pour essayer d'incorporer la participation de la communauté des ccTLD.

Ici, il y a un point commun. Et on a de la chance parce qu'on a ce type de connexion. On peut échanger des idées de ces questions de l'ICANN, comment on peut s'aider les uns les autres pour parvenir à un élan pour la région Pacifique. Et je sais qu'ils font un travail génial. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Des commentaires, des questions ? Alan, allez-y s'il vous plaît.

ALAN GREENBERG : C'est peut-être réitératif, ce que je vais dire. Mais j'imagine qu'il n'y aura pas de désaccord à cet égard non plus. Nous espérons tous avoir plus de détails sur ce travail, et bien entendu, nous voulons participer.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : De suite, il y a la révision d'At-Large. Mais je crois que c'est plus que trois mots. N'est-ce pas ? [Inaudible] allez-vous faire ?

ALAN GREENBERG : Oh mon Dieu.

On est dans la deuxième — de la deuxième série de révision. La GNSO a fait la première révision, et nous, on est suivant. Tout est basé sur le modèle et les résultats ont été intéressants.

L'analyse de ces questions a été assez focalisée. L'ALAC n'a pas eu de grandes difficultés pour impliquer les gens. La plupart des gens sont intéressés à partager ce qu'ils font. Mais avoir le temps suffisant n'a pas été facile. Les membres du GAC s'attendent lorsque nous passons plusieurs heures par la semaine dans un PDP, mais j'ai d'autres choses à faire dans la vie. Et c'est ce que les gens d'ALAC nous disent aussi. Ah ben oui, sans doute, il y a des engagements de participation, beaucoup des recommandations issues de la révision. On les accepte. Et la plupart sont assez faciles à accepter. En fait, ce sont des choses que l'on fait déjà.

Et c'est un peu décourageant de nous dire des choses que nous faisons déjà. À notre avis, il y a d'autres recommandations qui ne sont pas inacceptables, mais depuis notre point de vue, elles sont dangereuses. En partie, parce que ses recommandations ont été très « proscriptionnelles ». Et heureusement, ou pas très heureusement, on a passé beaucoup de temps à répondre à ces questions. L'effet a été très positif parce que la participation dans la périphérie de notre organisation a augmenté. Il y a la participation de plus en plus de gens. Il y a un haut niveau de motivation.

D'autre part, à partir de l'expérience, aujourd'hui on nous a dit dans notre réunion avec le Conseil que le comité a décidé sur la base de notre expérience la modification des révisions futures. Maintenant, le réviseur externe devra identifier les questions et ne pas tout simplement dire comment trouver une solution.

Cela a été très positif que toute cette énergie et cette souffrance puissent valoir la peine.

Le processus de révision de l'ICANN n'a pas été un succès spectaculaire. Un grand nombre de révisions ne sont pas mises en place. Seulement de petites parties de ces révisions. Toutefois, c'est quelque chose qu'il faut faire et c'est positif ; peut-être on arrive à un point où ces révisions soient utiles, que leur mise en œuvre soit utile.

Bien voilà, ça, c'est mon résumé. Si vous avez des commentaires, des questions, je suis là pour vous répondre.

Holly Raiche, coprésidente du groupe de travail sur la révision.

HOLLY RAICHE :

Je dois dire que l'on a identifié des questions, que cela est très utile. Je crois que bien souvent, notre réponse a été de dire bien, vous identifiez des questions sur lesquelles nous travaillons déjà. Mais la cible ne parle pas trop de la « proscription ». Mais ce qui est important, c'est que les recommandations identifient des

questions que nous gérons déjà. D'une manière positive. Ils disent que c'est positif, et nous, nous pensons qu'elles soient nécessairement positives.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je vois que le Pakistan a levé la main.

PAKISTAN : Je veux demander à Alan. Alan a dit que le processus de révision a eu un succès minime. La question, c'est que c'est peut-être à cause du manque de participation de la communauté. Je me demande s'il y a cinq ans, l'ALAC a les statistiques de la révision depuis cinq ans, et si cela peut être incorporé au processus du PDP.

Une autre question. Comment fait-on pour améliorer la participation de la communauté ? Quels sont vos plans ? Les plans d'ALAC pour améliorer la participation.

ALAN GREENBERG : Le succès de la révision, pour être clair, eh bien je vais donner mon opinion personnelle. Ce n'est pas forcément l'opinion d'ALAC. Mais assez disant que je suis à l'ICANN, et j'ai vu plusieurs révisions qui n'ont pas été mises en place.

Et je crois que le problème, c'est que c'est vraiment difficile de trouver des réviseurs externes indépendants suffisamment indépendants, qui viennent ici à l'ICANN et qui nous comprennent. Ce n'est pas facile.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Parce que nous utilisons beaucoup de sigles.

ALAN GREENBERG : Chez nous, on ne les utilise jamais. Je ne crois pas que ce soient les sigles, mais plutôt la complexité des relations. C'est un travail difficile. J'ai passé de longues années dans une université avant de venir à l'ICANN. Je me souviens que l'on faisait beaucoup de révisions et on a eu le même succès spectaculaire. L'environnement est tout à fait différent avec des règles tout à fait différentes.

Mais en ce qui concerne l'engagement, l'un des problèmes d'At-Large, c'est que nous avons reçu une organisation que nous devions implémenter, mettre en place. Et pour non, ce n'est pas clair si on peut mettre en place le concept, trouver des centaines de milliers de personnes dans un pays qui tout à coup soit intéressé par l'ICANN, et qui travaille là-dessus. Ce n'est pas une proposition viable, bien entendu.

Une grande partie des points envisagés dans le rapport n'était pas une nouvelle pour nous. En fait, on travaille depuis un an dans une équipe spéciale qui aborde ces questions, mais la conclusion à laquelle on est arrivé, et je dois dire qu'il y a une heure on en discutait, c'est comment faire en sorte que les gens participent ; comment leur présenter l'ICANN de manière compréhensible. On va chercher de nouvelles voies pour ce faire. Nous espérons bien les trouver. Vous pouvez me demander dans deux ans si cela a marché ou pas.

C'est un véritable enjeu et je ne crois pas qu'il y ait des réponses magiques.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Olga Cavalli.

ARGENTINE : Merci Monsieur le Président. Merci, Alan, de ton explication.

Quant à la révision, j'aimerais savoir quelles sont les prochaines étapes à suivre. C'est quelque chose que vous pouvez soumettre à révision par le Conseil. Quoi faire, quoi ne pas faire. Quelles sont les prochaines étapes ?

ALAN GREENBERG : Maintenant, on est dans la période de consultation publique. Les réviseurs vont recevoir nos commentaires et les commentaires de la communauté. Puis, on fera rapport final dans un mois environ. Et puis, cela revient à notre communauté, à notre groupe de travail, pour donner nos opinions et savoir si les recommandations sont viables ou non, si elles peuvent être modifiées ou pas. Cela est basé sur ce que l'on a fait avec la GNSO.

Et pendant l'été, on présentera un rapport au comité de l'efficacité opérationnelle, avec notre « verdict », entre guillemets, et ce que nous pensons qu'ils doivent faire. Oui, ils vont analyser nos commentaires à nous, puis ils feront leurs recommandations.

En théorie, ils peuvent faire n'importe quoi. Depuis nous dire de le mettre en place, même si [Inaudible] pas, ou de tout rejeter, ou une solution intermédiaire. Et puis, le Comité de l'efficacité opérationnelle fera sa recommandation au Conseil qui prendra sa décision.

Alors, après l'été, la question ne nous appartiendra plus pour ainsi dire. Et le comité du Conseil agira aussi rapidement que possible. Et avant la fin de l'année civile, on aura les ordres à suivre.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Pour compléter cette question des révisions, je crois que c'est difficile à trouver un équilibre entre l'indépendance et la connaissance, ou tout au moins, ne pas être tout à fait éloigné de ce qu'il faut réviser. C'est un enjeu par définition.

D'autre part, avec les révisions, l'ATRT, etc., les recommandations rentrent dans les trop petits détails et perdent de vue les grands thèmes qui pourraient être résolus s'il y avait la volonté de réaliser au lieu de s'égarer dans des questions mineures qui peuvent être intéressantes, mais qui ne sont pas nécessairement les choses les plus urgentes. Mais cela dépend de la volonté de mettre en place ce qui est proposé.

Et au-delà des recommandations concrètes, s'il existe la volonté d'apprendre de ce que l'on a fait, on trouve toujours la manière de le faire, dans la mesure où c'est réaliste. On n'est pas des machines, on est des êtres humains. Alors, par définition, on n'est pas parfait. Et bien des fois, on oublie que le fait de travailler comme des machines n'est pas bien.

S'il n'y a plus de commentaires sur cette question, eh bien, nous voulons savoir comment cela vous affectera à l'avenir et espérons que cela sera positif. Je ne sais pas pourquoi vous vous riez.

Nous avons quelques minutes pour analyser la piste de travail 2 sur la responsabilité, les questions d'intérêt conjoint. Je ne sais

pas si vous voulez prendre la parole sur ce sujet. Je crois qu'Alan Greenberg, il y a toujours des thèmes d'intérêt.

ALAN GREENBERG : Nous sommes venus dans cette réunion avec assez peu d'optimisme moi maintenant, on se sent un peu mieux. On a la réponse à laquelle nous nous attendions, rationnelle et claire. Les réviseurs semblent comprendre que certaines idées peuvent ne pas être réelles, pas de réalisme. Mais c'est bien pour eux d'élaborer un rapport qui puisse être mis en place. C'est une situation où tout le monde gagne si l'on trouve la manière d'aller de l'avant, de progresser et de trouver le bénéfice pour tous.

Je n'ai pas de commentaires en particulier sur la piste de travail 2, mais notre groupe est nombreux à travailler dans ce domaine. Alors, si vous voulez, je vous invite à faire vos commentaires de n'importe lequel des deux côtés.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Iran.

IRAN : Beaucoup de questions. Un point en particulier que je veux soulever et je veux connaître la position de l'ALAC.

Dans une réunion du CCWG sur la juridiction, j'ai posé une question : où en sommes-nous. À la fin du début ou au début de la fin ? Merci.

ALAN GREENBERG : Qui veut répondre ? Voyons. Juridiction, c'est l'un des groupes que j'essaie d'éviter. Personne ? Personne n'ose rien dire.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : OK. Normalement, dans ce cas, on dit bon, on parle de ça en privé. On passe à autre chose.

Je crois que le problème de la diversité est l'un des domaines innocents où l'on a de l'expérience sur la possibilité d'améliorer la situation. Le groupe de la responsabilité– pardon, domaine de la responsabilité est une question où il y a différentes idées à exprimer.

ALAN GREENBERG : Seun de l'ALAC.

SEUN OJEDEJI : Je voulais poser une question. Les participants du groupe des droits de l'homme.

SSAC, c'est ça l'acronyme. SSAC a publié récemment une réponse sur les droits de l'homme. Je voulais savoir si vous avez eu l'occasion de lire cette réponse.

Vous avez des opinions à donner à cet égard ? Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : La Commission européenne, s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : J'allais dire que vous avez déjà répondu à cette question. Les membres individuels du GAC l'ont discutée, mais il n'y a pas de position officielle du GAC à cet égard. Alors, on n'a pas de position.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je ne peux rien dire. Vous avez parlé du SSAC. OK ? C'est correct ?

ALAN GREENBERG : Garth Bruen.

GARTH BRUEN : Javier, mon collègue, m'a rappelé que les deux unités constitutives représentant les consommateurs et les utilisateurs de l'Internet. Nonobstant, bien des fois, cela reste

problématique. Les gens dans la structure de l'ICANN, et bien des fois les membres du Conseil, ne pensent pas qu'ils sont obligés face aux parties qui ne sont pas les parties qui donnent de l'argent à l'ICANN. Et c'est un commentaire que l'on a entendu bien des fois. Et je suis étonnée que cela continue.

Pour ce qui est de la responsabilité, il ne peut pas y avoir de la responsabilité vraiment si on ne voit pas clairement face à qui on est responsable.

Je voulais simplement signaler ce que je viens de dire.

ALAN GREENBERG :

Je vois qu'il n'y a pas de demande de parole. Alors, je vais aborder la question de la diversité et de certaines questions présentées par le SSAC.

On a eu une discussion très intéressante le vendredi dernier, pendant la plénière, parce que la situation était presque classique. C'était un violent désaccord réciproque parce qu'on utilisait le même terme de deux manières différentes. On a discuté une proposition disant que les diversités analysées, il fallait inclure celle de la qualification. Des compétences.

À l'ICANN, on a fréquemment débattu que nous voulons la diversité. Oui. Mais les compétences sont un prérequis. Nous ne voulons pas engager une personne si cette personne n'est pas

qualifiée. Et lorsque le SSAC a proposé d'inclure les compétences comme une diversité, ils parlaient d'autre chose. Ils ne parlaient pas d'avoir des compétences versus ne pas avoir des qualifications. Ils parlaient de la diversité des qualifications.

Nous avons parlé de choses différentes à peu près pendant 15 minutes, jusqu'à ce qu'on s'est rendu compte que l'on parlait de différentes choses. Ça, ça arrive. Des fois, les gens se comprennent quand on parle la même langue, et ce n'était qu'en anglais.

Si vous me demandez à la fin du débat s'il est nécessaire d'avoir des compétences diversifiées, je vais dire oui. Pour moi c'était vraiment intéressant. Et finalement, on a beaucoup progressé parce qu'on s'est rendu compte qu'on utilisait les mots de la même manière.

L'Iran.

IRAN :

Oui. Je vous rappelle que vendredi après-midi, après une intervention, j'ai dit que la compétence ne se trouve pas entre six ou sept ; comme vous dites, c'est un prérequis. Simplement c'est la qualification plus la langue, qualification plus genre.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Mais si l'on veut être ouvert aux nouveaux arrivants, inclure des personnes moins qualifiées pour qu'elles puissent acquérir la qualification. Et des fois, c'est assez naïf pour des personnes comme moi qui peuvent opposer une bonne question. Mais je n'ai pas de qualification dans des sujets X.

Je veux défendre ces personnes moins qualifiées, parce que bien des fois, elles peuvent poser des questions fondamentales que ceux qui savent plus les oublient bien souvent.

Ceci dit, je reviens à la question de la responsabilité. C'est bien entendu important d'avoir la bonne gouvernance, etc. Les flux de fonds doivent être transparents. Les gens doivent savoir, dans l'environnement basé sur l'intérêt public, pas sur les intérêts du marché. Les flux de fonds n'influent pas dans les décisions finales, et c'est quelque chose qu'il faut analyser régulièrement. Non seulement au sein de l'ICANN, mais un peu partout où il y a des flux de fond qui vont et qui viennent, et dans des sites où l'on travaille pour l'intérêt public et qui dépendent d'autres facteurs au-delà de l'argent.

Il nous reste cinq minutes. Nous avons l'EBU.

UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TÉLÉVISION : Quand on parle de responsabilité, je voudrais rappeler à l'ALAC que la réflexion la plus utile que l'on

puisse extraire du processus des nouveaux gTLD qui continuent, c'est qu'il y a eu un grand nombre de cas qui ont démontré que les outils de responsabilité mise en place ne fonctionnent pas ou peuvent utiliser exactement pour l'objectif opposé à celui pour lequel ils ont été créés.

Nous avons vu que l'IRP a été utilisé simplement pour retarder l'entrée des concurrents au marché. Nous avons vu le médiateur qui rédige quelque chose de vraiment pas clair, et un mois avant de finir son mandat, il dit ce qu'il pense vraiment. Et puis, on essaie de comprendre pourquoi il n'a pas dit clairement ce qu'il pensait six mois avant. Probablement, parce qu'il attendait le renouvellement de son contrat.

Eh bien, ce sont des choses qu'il faut analyser. Il faut y réfléchir, parce que comme notre collègue disait, l'ALAC et le GAC étant des unités basées sur l'intérêt public, on a beaucoup à dire ensemble. Probablement tout sera mieux écouté ou entendu si on le disait avant.

ALAN GREENBERG :

Voilà. Je suis tout à fait d'accord. Je pourrais me poser, mais je crois que non.

Mark.

ROYAUME-UNI :

Dans le même ordre d'idées, je veux célébrer la nomination d'Yrjo Lansipuro dans son nouveau poste. C'est une personne très qualifiée pour le poste. Il a été le représentant de la Finlande, et je me souviens de lui quand je suis arrivé au GAC. Et cette facilité de l'agent de liaison est un mécanisme très important si l'on peut le décrire comme un mécanisme. Ça semble trop impersonnel et je m'excuse. Mais c'est une grande opportunité d'échanger des informations, de coordonner des questions à traiter, de nous enrichir mutuellement sur les défis qui viennent. C'est une charge de travail importante pour la communauté et c'est difficile d'être au courant de tout.

Alors la coordination efficace entre le GAC et l'ALAC sera à mon avis très utile pour atténuer cet immense défi. Merci.

ALAN GREENBERG :

Nous sommes absolument ravis d'avoir Yrjo dans ce poste. J'ai eu l'opportunité, en partie en réponse à la révision d'At-Large, de sentir qu'il était nécessaire de réunir certaines statistiques par rapport aux personnes qui occupaient ce poste. C'était dans la première version préliminaire de la révision, et c'était les mêmes personnes qui avaient été là il y a 10 ans. Alors, pour moi, c'était vraiment quelque chose qui a été établi comme une relation.

J'ai dédié très longtemps à voir les courriels, les annonces ; et la première référence que j'ai trouvée d'un agent de liaison, c'était au GAC [inaudible] en 2007.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je crois que le GAC s'opposait à cela, mais c'est peut-être avant ma présidence.

YRJO LANSIPURO : Oui. Je dois dire que nous sommes heureux d'avoir ce mécanisme pour réunir les groupes avant Johannesburg. J'espère pouvoir trouver des questions pertinentes pour avoir un agenda conjoint pour Johannesburg.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. Et une question interne. Nous cherchons la manière et le temps nécessaire pour utiliser internement ce mécanisme. Nous l'avons fait pendant les derniers mois, mais on a eu un grand nombre d'activités. Donc nous avons beaucoup travaillé, mais nous essaierons d'établir une date.

Bon. C'est déjà 6 heures de l'après-midi. Je tiens à vous remercier d'être venu. L'échange a été vraiment enrichissant comme d'habitude et pas si lourd pour ce qui est des questions

de fond à cette heure-ci de la journée. C'est donc encore plus agréable de passer notre temps avec vous.

Il nous reste une séance de 30 minutes. Nous n'avons pas fini. J'espère que vous aurez fini votre journée. Non ?

ALAN GREENBERG : Merci de votre invitation.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]